

## DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2022  
1<sup>ère</sup> séance

### ***COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 FEVRIER 2022***

---

L'an deux mille vingt-deux,  
et le mardi 15 février à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérignac,  
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mardi 9 février 2022  
Madame Eveline MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Blandine DELORME. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. David ARQUIE. Bertrand TOUSSAINT. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Stéphane MARROU.  
Annie DUPUY.  
René THAU.

Ont donné procuration :

Jacqueline TONIN à Michel WYBIERALA.  
Elodie SANCHEZ à Karine RIEGES.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

***AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, le 21 FEVRIER 2022.***

**MEMBRES EN EXERCICE : 50**

Le procès-verbal d'élection du 14 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions – Observations émises en séance
20220215D01	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité	Présents : 43 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a acté la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité ( <i>pour l'entretien des locaux communautaires</i> ).
20220215D02	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Délibération portant création d'emplois permanents	Présents : 43 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé la création de deux emplois permanents (agent de maîtrise principal, adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe) nécessaires pour le changement de grade de deux agents déjà en poste.
20220215D03	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Délibération portant création d'un recrutement d'un agent technique « voirie » en contrat PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)	Présents : 43 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour un poste d'agent technique voirie (remplacement d'un agent dans le cadre d'un départ à la retraite). <u>Intervention dans l'assemblée délibérante</u> : Il est suggéré de passer par la mission locale pour le contrat PEC. Le Président confirme que cela est déjà fait.
20220215D04	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Délibération relative à la création d'une France Services sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a validé la création d'une France Services. Elle sera provisoirement installée au siège de la Communauté de Communes. Les France Services permettent de proposer aux citoyens dans un lieu unique, un ensemble de services destinés à les accompagner au quotidien dans leurs démarches administratives et numériques. France services représente un nouveau modèle d'accès aux services publics pour la population. L'objectif est de donner un premier lieu de réponse aux usagers. 9 opérateurs sont présents dans les France Services : La Poste, la CPAM, la MSA, la CARSAT, Pôle Emploi, la CAF, .... <u>Intervention dans l'assemblée</u> : L'Etat demande la création d'une France Services sur notre territoire mais ne finance pas suffisamment. Il y aura un reste à charge pour la communauté de communes. La communication sur la France Services sera réalisée par la communauté de communes et les communes. Il conviendra de surveiller que la Poste ne supprime pas les services postaux sur Beaumont et Lavit du fait de la création d'une France Services.

20220215D05	<b>AFFAIRES GENERALES</b> Approbation de la convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage (phase 2 : suivi de l'archivage et accompagnement)	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	La convention cadre d'archivage (phase 1) arrivant à son terme, l'assemblée délibérante a approuvé la signature d'une convention de suivi de l'archivage (phase 2) avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne. Ce partenariat permettra de garantir, à moindre coût, la pérennisation des efforts que la collectivité a engagé en matière d'archivage, et évitera toute désorganisation des fonds ou retour à une situation initiale, grâce à un ensemble de services et d'outils fournis par le Centre de gestion.
20220215D06	<b>FINANCES</b> Délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
20220215D07	<b>FINANCES</b> Débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base d'un rapport d'activité	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2022. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Il est demandé un bilan de la consommation du budget voirie 2022 à mi année. Le fonds de concours de 420 000 € accordé par la communauté de communes à la commune de Beaumont pour le financement du projet de pôle touristique, économique et culturel est à inscrire au budget 2023 et non 2022.
20220215D08	<b>MARCHES PUBLICS</b> Attribution du marché formalisé M22002 pour la fourniture et livraison d'émulsion et de grave émulsion	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a validé la décision de la commission d'appel d'offre attribuant le Contrat Accord-cadre M22002 pour la fourniture et le transport d'émulsion de bitume et de grave émulsion en 2022 : ➤ LRG EUROVIA LIANTS SUD OUEST 365 Impasse UMBERTI - 82710 BRESSOLS pour le LOT N° 1 (Fourniture et Transport Emulsion de Bitume) ➤ LRG EUROVIA LIANTS SUD OUEST 365 Impasse UMBERTI - 82710 BRESSOLS pour le LOT N° 2 (Fourniture et transport de Grave Emulsion)
20220215D09	<b>COMMERCE</b> Plan d'aide au commerce territorial (PACTe) : validation d'un dossier d'aide	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Dans le cadre du Plan d'Aide au Commerce Territorial (Pacte), le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une dotation de 1200 € au point de vente de Sarah LEVY «Evidences» (création d'une boutique dédiée à l'art céramiste - 23 rue nationale à Beaumont-de-Lomagne).
20220215D10	<b>HABITAT</b> OPAH 2021-2024 : état des participations pour engagement : propriétaires occupants	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 5 dossiers de propriétaires occupants et d'un dossier de propriétaire bailleur, pour un montant total de 2 750 euros.

20220215D11	<b>OFFICE DE TOURISME</b> Création et aménagement de l'Office de tourisme communautaire : validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement prévisionnel et les demandes de subvention auprès l'Europe (LEADER), de l'Etat, la Région et le Département, dans le cadre du dossier de création et d'aménagement de l'Office de Tourisme communautaire.
20220215D12	<b>SUBVENTIONS</b> Infrastructures en faveur de la mobilité / signalétique des équipements publics communautaires : réactualisation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement prévisionnel réactualisé et les demandes de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dossier « Infrastructures en faveur de la mobilité/signalétique des équipements publics communautaires ».
20220215D13	<b>SUBVENTIONS</b> Acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques : réactualisation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à :	L'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement prévisionnel réactualisé et les demandes de subvention dans le cadre du dossier d'acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
20220215D14	<b>HABITAT</b> Programme de rénovation façades Beaumont/CCLTG/Région : approbation d'une aide aux façades / Me LEMOUZY : engagement de la participation régionale	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de : - VALIDER la conformité du dossier de Me LEMOUZY pour le versement de la subvention communale de 229 € à Me LEMOUZY ; - AUTORISER M. le Président à mobiliser et à reverser la subvention régionale (sous réserve, à percevoir) de 229 € à Me LEMOUZY.
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>			Le Président indique que la communauté de communes a reçu un courrier d'appel aux pouvoirs publics pour le maintien de la piscine de Lavit. L'assemblée délibérante indique que la piscine de Lavit est la seule piscine couverte du secteur et elle accueille 22 000 élèves par an. Il est précisé que le conseil départemental du Tarn-et-Garonne devrait intervenir financièrement car l'APIM relève du secteur social. La Communauté de communes ne dispose pas, dans ses statuts actuels, de compétences lui permettant de soutenir financièrement l'APIM dans les travaux ni le fonctionnement de la piscine.  Un point sur le diagnostic agricole est fait. Il est précisé que lors des rencontres avec la chambre d'agriculture se sont les élus qui sont conviés à ces réunions et à défaut les agriculteurs. Il revient aux communes de confirmer les rendez vous auprès de la chambre d'agriculture.

		Il est demandé aux communes de sortir la liste électorale le jour de la rencontre avec la chambre d'agriculture.
--	--	--

La séance est levée à 20h

**LE PRESIDENT,  
Bernard SALOMON**